

L'équipe EPS, fer de lance pour les équipements sportifs !

Faire sortir de terre deux fois consécutives des installations sportives, c'est l'expérience de **Pierre-Yves Pothier** ! Il nous en livre les clés : tout est affaire de démarche collective pour convaincre les élu-es. Cela démarre par l'équipe EPS, la reconnaissance du rôle de l'EPS et du sport scolaire dans la ville, la construction de relations avec tous les partenaires du milieu sportif... et une bonne connaissance du jeu institutionnel !

S'inscrire dans un calendrier serré et investir tous les lieux de décision

Éloigné de 10 mn, le seul gymnase dévolu au collège public est brutalement affecté au club de basket.

Qu'est-ce qu'on fait ?

L'équipe se réunit. Je suis élu SNEP au CA du collège. Or, en novembre le CA traite de la question des budgets. J'y interpelle les élus représentant la ville et le conseil général (CG) de l'époque et demande de rencontrer les élus de la ville le plus vite possible car les budgets sont définis fin janvier et votés en général en mars.

En parallèle, au CDEN de Vendée, je pose aux élus la question des installations à Challans, sachant qu'à l'époque cette ville les mettait gracieusement à disposition à condition que le département finance pour partie un nouveau projet. Je demande l'équivalent de ce qu'on avait avant : un gymnase dans lequel nous enseignions très difficilement le handball, le basket, le volley et le badminton, aucun tracé ne délimitant les terrains de jeu.

Réponse : « On entend vos demandes mais nous ne sommes pas la mairie de Challans » arguant du fait qu'il finance déjà la construction des collèges.

Une stratégie collective nécessaire : faire du lobbying et construire des alliances

L'équipe est reçue dès janvier par la ville. « On nous prend un gymnase pour le club de basket, donc ce serait normal d'en récupérer un autre. » Réponse : « On vous entend et on y réfléchit. »

Nous réagissons en portant le projet à chaque CA du collège où sont présents élus de la ville et du CG.

Grâce à nos relations avec d'autres associations sportives de la ville s'ensuivent une multitude de réunions entre la ville, les profs EPS et les associations.

Pendant les sept premiers mois de l'année, les pressions s'exercent avec les associations de la ville pour que tous les clubs fonctionnent dans les meilleures conditions possible, ce qui est bien compris par l'élue chargée des sports de l'époque, engagé lui-même dans le club de foot.

Démontrer le rôle majeur du sport scolaire dans la politique sportive d'une ville

À cette même période, l'équipe EPS impose le sport scolaire, jusque-là exclu, à la remise des trophées de la ville. On s'invite et on prépare une intervention très politique sur le rôle du sport scolaire comme élément de démocratisation de l'accès aux pratiques sportives dans la ville mettant en avant le nombre de licencié-es, de filles/garçons, les APSA dispensées, les résultats obtenus au plus haut niveau, la formation et les diplômes distribués aux jeunes officiel-les.

Cela nous permet de présenter nos deux facettes et nous donne du crédit : les profs d'EPS ressemblent aux bénévoles et entraîneurs de club : compétent-es, nous nous investissons et donnons notre temps. L'AS est envisagée comme un trait d'union entre le collège et la cité.

Le développement de l'AS nous conduit à demander d'autres plages horaires, le mercredi ne suffisant plus. D'autres créneaux sont obtenus : le soir de 17h30 à 19h pour l'athlétisme, le handball et le badminton dans une structure couverte tôle, goudronnée, non chauffée.

Les parents venant chercher leurs enfants sont sensibles à ces conditions médiocres, le besoin de meilleures installations commence à s'exprimer par l'ensemble des acteurs (clubs) et parents.

La construction d'une salle est actée... mais quelle salle ?

Le référentiel *Grandes salles* du SNEP, publié en 2001, devient pour nous un outil majeur.

L'argument, qui démontre que passer de 42 à 46m de long, multiplie par 2 l'espace de jeu, le faisant passer de 1700m² à 3400m² questionne les élu-es ! Avec en plus des buts de handball rabattables sur le mur, on arrive à 4 terrains de volley à la place de 3, 3 terrains de basket et 7 terrains de badminton !

Mais nous n'obtiendrons que des tracés en pointillés car les clubs redoutent que leur multiplication nuise au bon déroulement des rencontres.

Anecdotes : Tous les lundis matin, les enseignants d'EPS relèvent les 6 panneaux de basket latéraux non désirés par le club de BB et surprennent les volleyeurs collant une bande adhésive pour prolonger les pointillés. Nous en ferons des arguments !

Le combat collectif se poursuit pour l'obtention de nouveaux équipements avec la construction d'un deuxième collège

Il aura fallu 8 ans de luttes avec la FSU au sein du CDEN pour convaincre le conseil général de construire un second collège. Son implantation est prévue à la périphérie de la commune, éloignée des équipements sportifs utilisés précédemment. L'équipe EPS repart au combat.

La mairie sait qu'il lui faudra construire des installations, mais nous comprenons vite que ce ne sont pas celles que nous voulons : une seule salle est proposée ! 7 profs pour une salle : totalement insuffisant !

Des points d'appui essentiels : les référentiels du SNEP, le guide chantier et le guide du MEN

Fort-es de l'expérience précédente, nous les présentons tant aux élus de la mairie en CA qu'en CDEN.

Le gymnase est officieusement acté. Soutenu-es par un nouveau technicien au service des sports, rugbyman, nous allons vite convaincre nos partenaires, les clubs de la ville et en particulier le club de handball en prenant exemple sur l'équipe féminine de Metz, meilleure équipe de France qui joue avec tous les tracés du SNEP ! On part sur le principe suivant : tous les tracés, terrains en longueur et en largeur en variant l'épaisseur des lignes et en contre-partie la surface de jeu du terrain de handball sera peinte en beige pour la rendre le plus visible possible.

Le guide MEN signé par le directeur de la DGESCO, un dénommé Blanquer, est mis en avant car il légitime nos revendications, d'autant que le SNEP est cité pour son expertise sur la question des équipements. Il définit :

- Unité de travail : espace spécialisé et aménagé permettant l'atteinte des compétences attendues fixées par les programmes, le projet pédagogique et le projet d'AS. Une unité de travail = 1 enseignant-e.
- Seuil de déplacement acceptable pour rejoindre les équipements (différent pour l'accès aux piscines et équipements d'APPN).
- Nombre total d'unités de travail incluant les équipements extérieurs et intérieurs en fonction du nombre d'enseignant-es. À ce nombre doit s'ajouter 15% pour la pratique de l'AS.
- Le nombre d'UT intérieures doivent représenter les 2/3 du nombre total.

« Créer des alliances, investir tous les lieux de décisions, modifier les représentations. »

Encore et toujours en réunions de mairie, en CA, en CDEN, nous mettons en avant d'autres arguments :

Les caractéristiques de l'établissement :

- Le nombre d'élèves et de classes donc le nombre d'heures d'EPS et le nombre de postes d'enseignant-es.
- La répartition garçons/filles.
- Les catégories socio-professionnelles (48% CSP défavorisées dans notre collège).

La place du sport scolaire et de l'EPS dans l'établissement :

- Le projet EPS et sa programmation.
 - Le projet AS et son bilan annuel présenté à chaque CA de fin d'année en présence des élus de la mairie et CD.
- Dans toutes les discussions, nous prévoyons la répartition de la parole au sein de l'équipe, jugée crédible suite à notre implication pour le premier gymnase.

L'établissement de nos besoins et la victoire au bout

Grâce au guide MEN et aux référentiels SNEP, nos besoins prennent un caractère « officiel ». Nous mettons en avant les APSA enseignées et l'importance de leur contenu dans le cursus des élèves. En plus des sports collectifs de la grande salle, sont programmés gymnastique sur 4 ans, judo et acrogyrn sur 2 ans, danse ou expression corporelle en 6^e et peut-être sur un autre niveau... Pour ce faire, il nous faut les équipements adéquats.

Au bout d'une trentaine de réunions, nous obtenons un complexe de 3 salles : un gymnase avec l'ensemble des tracés, une salle de gym de 450 m² toute équipée avec agrès doublés et une salle de combat de 400 m².

Parallèlement les boxeurs revendiquent la création d'un espace avec ring et salle d'échauffement. N'ayant pas été partie prenante, cette salle accessible par les scolaires s'avère trop petite (200 m²) mais suffisamment fonctionnelle pour y enseigner la danse.

Au bout du compte, nous disposons de 4 unités de travail couvertes situées à 50 m du collège.

Que retenir de cette aventure qui peut servir d'exemple ?

Créer des alliances afin de mutualiser le projet qui se doit d'être le plus collectif possible et mettre en synergie toutes les actions, associative, syndicale, fédérale en respectant le bon tempo que nous impose le calendrier politique.

Investir tous les lieux de décisions du CA jusqu'au CDEN et créer des collaborations fructueuses en portant nombre d'arguments variés d'ordre politique, législatif, pédagogique et technique.

Modifier les représentations de nos interlocuteurs en faisant valoir notre professionnalité, nos compétences et en mettant en avant le rôle de l'EPS et du sport scolaire dans la cité.

L'équipe EPS du collège C. Milcendeau de Challans (85), moteur de cette aventure, vous invite à la démultiplier !

♦ Entretien réalisé par Sylvaine Duboz

